

Séance du lundi 14 février 2011

~~~~~

L'an deux mil onze, le quatorze février à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Le Seure, sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président ; d'après les convocations en date du 04 février 2011.

Présents : MM. MARTIN Jean-Michel, BEGEY Jean-Marie, VITRY Jean, POTTIER Agnès, et ROUDIER Patrick

Absents excusés : MM Jean-Michel VICENTY, Alain MOYSAN, Jean-Luc VARANCEAU et THOUARD Geneviève.

Invité présent : Didier HAY

M. Jean VITRY a été nommé secrétaire de séance.

## =====**Ordre du Jour**=====

- 1- Travaux en commun
- 2- Devis réparation matériel
- 3- Plan de formation
- 4 Questions diverses

=====

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2010, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1- Travaux en commun**

#### - Le Seure

- \* Pose de bordure
- \* une route à refaire

Monsieur HAY Didier indique que le SIVOM du Cognaçais est en train de tester un nouveau produit écologique pour boucher les trous que les routes. Il demande si les trois communes souhaitent participer au test et propose de donner 1 m<sup>3</sup> de produit. Accord des trois communes.

#### - Migron

- \* bouchage des trous pendant 4 semaines en mars/avril.
- \* goudronnage pendant 10 jours en mai.

#### - Villars les Bois

- \* bouchage des trous pendant une semaine.
- \* goudronnage pendant 10 jours après Migron.

### **2- Devis de réparation du matériel**

\* Monsieur le Président présente un devis de réparation du tractopelle d'un montant de 2 907,60 € TTC. Monsieur HAY prévient que le coût d'entretien du matériel est trop élevé. Il propose de contacter de revendeur de matériel de travaux publics pour connaître les offres d'occasion d'engins qu'ils peuvent faire avec éventuellement une reprise de l'ancien.

Il est décidé de surseoir à la décision de réparation et de prospecter pour l'acquisition d'un matériel d'occasion.

\* Monsieur Patrick ROUDIER interpelle l'assemblée concernant la cureuse de fossés. Elle ne doit pas servir à créer des fossés mais seulement à reprofiler des fossés existant. Il a remarqué également que beaucoup de terre était projetée. Il existe une pièce qui évite les projections mais elle est régulièrement endommagée par les pierres, mottes de terre... et n'est pas remplacée.

### **3- Plan de formation**

Le coût de la formation pour les permis super-lourds est de plus de 8 000 € à ce jour.

William TROCHUT et Dominique FAYS qui n'ont pas encore été reçus doivent absolument obtenir cet examen. Sinon, il faut adapter leur poste de travail pour qu'ils n'aient pas à utiliser le tracteur attelé.

La formation en électricité demandée par William TROUCHT n'est pas accordée.

### **4- Questions diverses**

Le Seure demande que le livre des dépenses et des recettes 2010 lui soient adressés.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h30 et ont signé au registre les membres présents.*